



MONDE

Accueil > Monde

Pourquoi la Grande-Bretagne a arrêté le chef des services de renseignement rwandais

AUDE MASSIOT 25 JUIN 2015 À 07:53



Le chef des services de renseignements rwandais, Karenzi Kareke, lors d'une réunion sur la sécurité, à Kinshasa, en République démocratique du Congo, le 18 juin 2012. (Photo Cyril Ndegeya. AFP)

DÉCRYPTAGE Les autorités britanniques ont arrêté, le 20 juin, Emanuel Karenzi Karake, sous le coup d'un mandat européen pour «génocide» présumé contre les Hutus, entre 1994 et 2003.

Alors qu'il était en voyage officiel depuis une semaine à Londres, Karenzi Karake, le chef des renseignements rwandais, a été arrêté par les autorités britanniques à l'aéroport d'Heathrow, le samedi 20 juin. Cette arrestation a été immédiatement condamnée par la ministre rwandaise des Affaires étrangères, Louise Mushikiwabo. Sur son compte Twitter, elle a déclaré : *«la solidarité occidentale pour avilir les Africains est inacceptable!! C'est scandaleux d'arrêter un officiel rwandais sur la base de folies pro-génocidaires!»*.

De son côté, Johnston Busingye, le ministre de la justice rwandais, a déclaré travailler avec les autorités britanniques pour libérer le chef des renseignements, proche du président Paul Kagame.

Qui est Emanuel Karenzi Karake ?

Actuel chef des services de renseignement rwandais, Emanuel Karenzi Karake, dit «KK», 54 ans, a été un des hauts décisionnaires de l'Armée patriotique rwandaise (APR), l'ancienne rébellion tutsi. Cette branche militaire du Front patriotique rwandais (FPR), a mis fin au génocide contre les Tutsis au Rwanda, qui a fait environ un million de morts entre avril et juillet 1994. Le FPR est depuis au pouvoir, en la personne du président Paul Kagame.

Chef dans l'armée jusqu'à sa radiation en 2010, pour suspicion de collaboration avec l'opposition, Karenzi Karake a été aussi le numéro 2 de la mission de paix ONU-Union africaine (Minuad), au Darfour, au Soudan. En 2011, il a réintégré le cercle restreint des proches de Kagame en étant nommé chef des National Intelligence and Security Services (NISS), les services de renseignements rwandais.

Que lui reproche-t-on ?

Depuis 2008, Karenzi Karake est sous le coup d'un mandat d'arrêt européen et d'un mandat international, délivrés par l'Espagne, pour *«participation à une organisation terroriste»*, *«actes terroristes»* *«crimes de guerre»*, *«crimes contre l'humanité»*, et *«génocide»*.

Cette dernière accusation porte sur les massacres perpétrés en représailles contre les Hutus, au Rwanda, au Zaïre (devenu RDC en 1997), de 1994 à 2003. Karenzi Karake est accusé, avec 39 autres membres du FPR, d'avoir commandité plusieurs de ces tueries, qui, au total, ont fait plusieurs dizaines de milliers de morts selon les Nations unies. Une partie de ces opérations militaires du FPR ont été exécutées en réponse aux attaques armées des groupes génocidaires réfugiés au Zaïre, qui restaient actifs à la frontière avec le Rwanda.

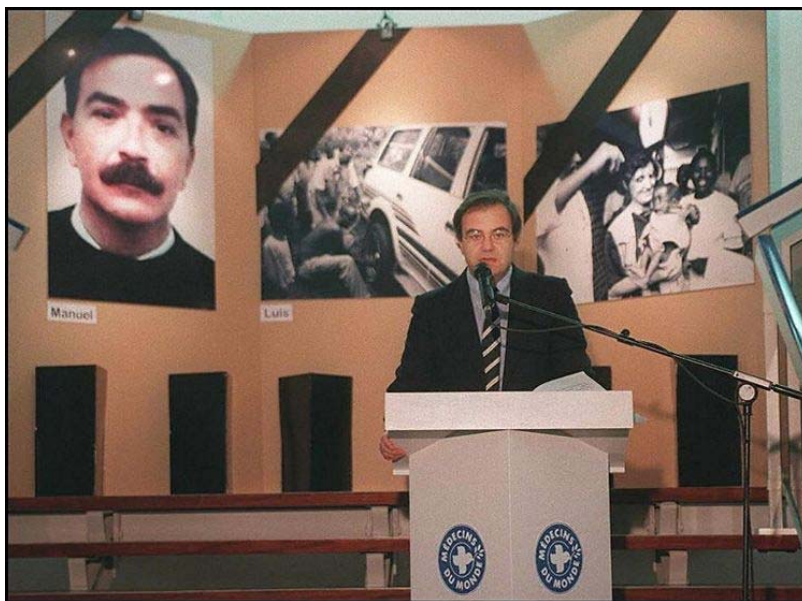
L'emploi du terme *«génocide»* par la justice espagnole pour qualifier ces massacres ne fait pas l'unanimité. Le caractère intentionnel des massacres, nécessaire à la qualification de *«génocide»*, n'est pas reconnu par l'ONU. Les enquêteurs des Nations unies cherchent encore à établir si ces représailles ont été dirigées uniquement contre les participants présumés au génocide contre les Tutsis, ou s'il existait une intention de supprimer tout, ou une partie du groupe ethnique des Hutus. Les conclusions du Mapping report (2010) des Nations unies tendent vers la première option. Elles restent controversées, étant le produit de projections statistiques.

La théorie d'un possible double génocide est très impopulaire, voire tabou, au Rwanda, toujours dirigé par les anciens du FPR, qui voient dans toute mise en cause de leurs soldats une tentative de révision de l'histoire. Williams Nkurunziza, le haut commissaire pour le Rwanda, au Royaume-uni, a déclaré à la BBC : *«Toute implication qu'un de nos 40 leaders soit coupable de crimes contre l'humanité est une insulte à notre conscience collective.»*

Pourquoi l'Espagne est-elle à l'origine des poursuites ?

Le 18 janvier 1997, Flors Sirera, Manuel Madrazo et Luis Valtueña, trois humanitaires espagnols de Médecins du Monde, ont été témoins du meurtre de 50 Hutus par des soldats du FPR, dans les villages de Nyakimana et Mukingo, au nord du Rwanda. Le même jour, un villageois leur a montré une fosse commune avec les corps des victimes de tueries perpétrées les jours précédents. Selon *El País*, deux jours plus tard, quatre soldats tutsis sont venus les tuer à leur domicile.

La justice espagnole soupçonne Karenzi Karake d'être à l'origine de ces assassinats. Un membre de son équipe de renseignements, présent lors de la réunion où les meurtres auraient été décidés, a témoigné dans ce sens, devant le juge Fernando Andreu, chargé du dossier. Il a déclaré que les humanitaires avaient été tués parce qu'ils *«détenaient des informations sensibles sur les massacres que réalisaient, à ce moment-là, le FPR.»*



Le docteur Jacky Mamou, président de Médecins du Monde, prononce un éloge funèbre à la mémoire des trois Espagnols, le médecin Manuel Osuna, l'infirmière Maria Sirena, et le logisticien Luis Gallego, tués le 18 janvier 1997 au Rwanda, lors d'une cérémonie, le 23 janvier 1997 au siège de l'Organisation à Paris.

«L'Espagne, contrairement au Royaume-uni, à la France ou aux Etats-unis n'a aucun lien géopolitique ou historique avec le Rwanda, qui pourrait gêner des procédures judiciaires internationales», explique Jordi Palou-Loverdos, l'avocat des familles des

victimes espagnoles. L'Espagne est connue pour ses nombreuses poursuites portant sur des atteintes massives aux droits de l'Homme, dans des pays étrangers. Un mandat lancé contre Pinochet par les Espagnols, avait permis son arrestation à Londres, en 1998, même si celle-ci n'a finalement pas abouti.

Que risque-t-il ?

«KK» est sous le coup à la fois d'un mandat d'arrêt international et d'un mandat européen. Ce dernier permet d'éviter les procédures politiques d'extradition, l'ex-militaire ayant été arrêté dans l'Union européenne. Les autorités britanniques pourraient donc livrer directement le Rwandais aux Espagnols.

Une nouvelle loi, votée en Espagne en 2014, pourrait permettre l'arrêt des poursuites contre Karenzi Karake. Cette loi a restreint le cadre de la justice universelle en Espagne. Les juges espagnols peuvent maintenant poursuivre des individus pour des crimes commis à l'étranger, seulement s'ils ont la

nationalité espagnole. Pour Jordi Palou-Loverdos, cette loi ne devrait pas s'appliquer pour cette affaire, car le dossier a été ouvert avant le vote de la loi.

Lors d'une audience, le 25 juin, à Londres, Karenzi Karake a déclaré ne pas vouloir se rendre en Espagne, pour comparaître devant l'Autorité nationale, la plus haute instance judiciaire espagnole. La crise diplomatique a été évitée. Lors de cette audience, la justice britannique a finalement décidé de le libérer contre une caution d'un millions de livres (1,40 millions d'euros). Le chef des renseignements va donc pouvoir rentrer au Rwanda. L'audience qui décidera, ou non, de son extradition en Espagne a été fixée aux 29 et 30 octobre.

Le ministre de la justice rwandais a déclaré au journal *The News Times*, le 23 juin, qu'il contesterait toute décision judiciaire en faveur de l'extradition de Karenzi Karake. Dans le cas où il serait livré à l'Espagne, ce dernier risquerait la peine maximale, c'est à dire 30 à 40 ans de prison.

Aude MASSIOT

3 COMMENTAIRES



Plus récents | Plus anciens | Top commentaires

This comment has been deleted

YORKHO 25 JUIN 2015 À 14:30

@brisavoine

Ils ont plutôt intérêt à être à Londres sinon les choses se feraient sans eux

J'AIME

LA_GUEPE 25 JUIN 2015 À 14:46

@brisavoine Le FPR de Kagame a été le bras armé des Britanniques et des Américains contre la France pour le contrôle des hauts plateaux. En échange, tous ses crimes sont habituellement couverts. Alors là ils ne comprennent pas ...

J'AIME

LA_GUEPE 25 JUIN 2015 À 11:43

Après les conclusions du TPIR reconnaissant que le génocide n'était pas programmé, la vérité finit par émerger petit à petit.

Il est temps que les responsabilités du FPR soient établies dans (1) le génocide de 1994, (2) les massacres de centaines de milliers de réfugiés Hutus au Congo et (3) la dictature militaire violente au Rwanda aujourd'hui.